Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pôle de Buchy – Siège Social
252 route du Rouen, 76 750 Buchy

Décision du Président

N°2026 / 61

OBJET : Avenant n°1 au marché de fourniture et acheminement d'électricité

Monsieur le Président,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-05-06-073 du 6 mai 2026 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président,

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant que la variation de l'avenant est non-substantielle, car relative à l'application d'une consommation forfaitaire à un point de livraison prévu au marché, et ne correspondant pas à la consommation estimée finale, qui sera moindre.

Vu les articles L. 1414-2 et L. 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 22 Octobre 2026,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la passation d'un avenant n°1 avec la société Total Energies, relatif au marché de fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour l'ensemble des sites de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, et d'autoriser son président à signer ledit avenant.

Article 2 : De préciser que l'avenant est d'un montant de 36 442.56€, représentant une variation de + 28.93 %, portant le montant total du marché à 162 382.53 €.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Buchy, le 22 octobre 2026

Le Président

Eric HERBET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Inter Caux Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par l'adresse www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261022-2026_61-AI
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026